



La DSN, tout simplement

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV/TDS - CNAMTS - CNAF
PÔLE EMPLOI - UNÉDIC - RSI - MSA - CI-BTP - CCVRP - CS
CRPCEN - CTIP - FFSA - MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRES ASSOCIÉS : CFDT - CGPME - CGT - CGT-FO
CSEEC - FNSEA - MEDEF - SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - UPA



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Un enjeu majeur de simplification pour les entreprises

- ▶ Un **dispositif nouveau** pour **alléger les démarches administratives des entreprises.**
- ▶ Une transmission unique à partir du logiciel de paie et RH pour se substituer **d'ici 2016, à la plupart des déclarations sociales dont la DUCS et la DADS-U.**
- ▶ Une **obligation légale** pour les entreprises en 2016 avec la possibilité **d'anticiper dès aujourd'hui.**
- ▶ Une **démarche collective et progressive entre tous les acteurs** (entreprises, experts-comptables, éditeurs, organismes de protection sociale...).
- ▶ Un projet rendu possible grâce au **succès de net-entreprises.fr.**

Une seule déclaration pour les remplacer toutes

- ▶ Une transmission unique des données sociales à partir du **logiciel de paie** : chaque mois, après l'établissement de la paie, les données utiles seront transmises pour informer chaque **organisme**.
- ▶ Une **transmission dématérialisée** vers un **système partagé** entre les différents **organismes** :
 - une fois par mois, **les données sociales nominatives**,
 - de façon ponctuelle, **les événements particuliers de la vie de chaque salarié** (maladie, congé maternité, fin de contrat de travail...).
- ▶ **Pas de modification** due à la DSN des dates de **paiements** pour les entreprises, ni des **responsabilités** des organismes et des déclarants.

L'évolution des déclarations sociales, un progrès continu

▶ **Avant-hier, avant net-entreprises.fr : plusieurs déclarations transmises à plusieurs destinataires**

- ▶ Les entreprises devaient fournir plusieurs déclarations, à des échéances différentes, et les envoyer à différentes adresses selon les organismes concernés.

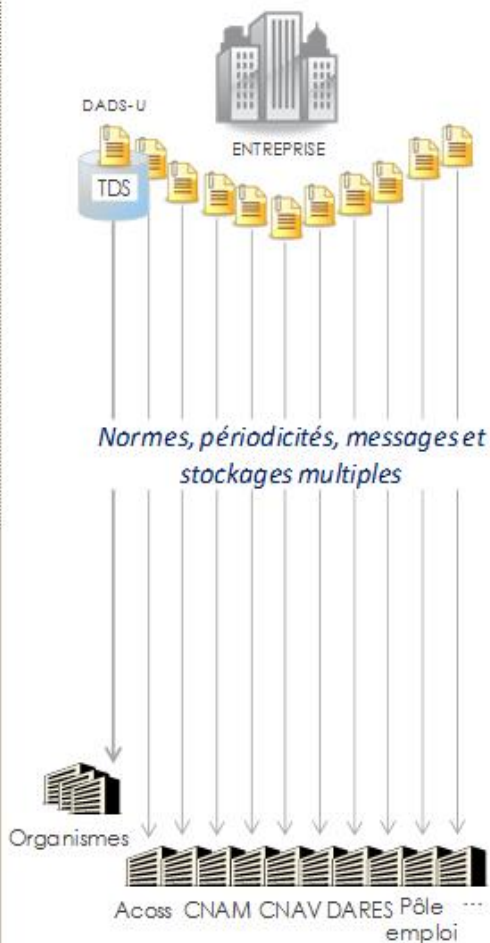
▶ **Avec net-entreprises.fr : plusieurs déclarations transmises via un canal unique**

- ▶ Les entreprises ont toujours différentes déclarations à fournir mais elles n'ont qu'un seul point d'entrée pour déposer leurs déclarations : le portail net-entreprises.fr.

▶ **Et dès aujourd'hui, avec la DSN : une seule transmission pour les données sociales**

- ▶ Les entreprises procèdent à une seule transmission mensuelle dématérialisée à l'issue de la paie et adressée aux organismes de protection sociale via net-entreprises.fr (ou msa.fr pour les entreprises agricoles).

Avant net-entreprises



Aujourd'hui avec net-entreprises



Demain avec la DSN



Des avantages pour tous

POUR LES ENTREPRISES

- ▶ **Réduction** du nombre de déclarations à effectuer
- ▶ **Simplification** des déclarations
- ▶ **Sécurisation et fiabilisation** des obligations sociales : moins de risques d'erreurs, de pré-contentieux et de pénalités
- ▶ **Performance** : maîtrise, efficacité, fiabilité

POUR LES TIERS DÉCLARANTS

- ▶ **Sécurisation et fiabilisation** des obligations sociales : moins de risques d'erreurs...
- ▶ **Optimisation des modes opératoires**
- ▶ **Accès direct possible** via le site jedeclare.com ou d'autres sites équivalents

POUR LES SALARIÉS

- ▶ **Un exercice facilité et fiabilisé de leurs droits**
- ▶ Une **simplification de leurs démarches pour l'obtention de certaines prestations sociales**, en limitant les justificatifs à produire

Les grandes étapes de mise en œuvre

Un déploiement par palier jusqu'à l'obligation légale de 2016

Dès aujourd'hui :

- ▶ attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières maladie, maternité, paternité destinée à l'**Assurance maladie**,
- ▶ attestation d'employeur destinée à **Pôle emploi**,
- ▶ déclaration et enquête de mouvements de main d'œuvre (DMMO/EMMO) destinées au **ministère du Travail**,
- ▶ formulaires de radiation à destination des **institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurances**.



Je peux
démarrer

2014 : déploiement pour les entreprises du régime agricole (**MSA**).
Mise à disposition du mode de transmission **EDI machine à machine**.

Jusqu'en 2015, un déploiement progressif : les principales déclarations rejoignent progressivement la DSN, en particulier la **DUCS Urssaf**.



Je peux
encore
démarrer

En 2016, les autres **DUCS** et la **DADS-U** sont intégrées, et la DSN devient **obligatoire** pour toutes les entreprises et pour les principales déclarations.



C'est une
obligation

Les grandes étapes de mise en œuvre

2013

Des **entreprises pilotes** ont rôdé le dispositif DSN.

2014

Augmentation progressive du nombre d'entreprises volontaires et remplacement de la **DUCS Urssaf** par la DSN.



Je peux démarrer

2015

Élargissement au plus grand nombre d'entreprises.



Je peux encore démarrer

2016

Généralisation à l'essentiel des déclarations sociales **pour toutes les entreprises.**



C'est une obligation

Entrez en DSN

- ▶ Votre entreprise est **implantée en métropole** ou dans les DOM,
- ▶ Tous vos salariés relèvent du **régime général de sécurité sociale ou du régime agricole** et du cas général en matière d'assurance chômage.
- ▶ Votre entreprise est équipée d'un **logiciel de paie et de RH compatible**.
- ▶ Vous effectuez la **paie sans décalage** ou au plus tard le 10 du mois suivant,
- ▶ Vos salariés sont correctement identifiés.

Profitez dès maintenant des avantages offerts par la DSN !

Mode d'emploi

- ▶ **Rendez-vous sur DSN-info.fr** pour étudier les modalités de démarrage de votre entreprise.
- ▶ Renvoyez le **questionnaire de pré-inscription** : vous bénéficierez alors d'un suivi par un interlocuteur unique pour tous les organismes de protection sociale.
- ▶ Si vous avez un logiciel de paie, contactez votre revendeur pour vérifier si la version que vous utilisez supportera la DSN.
Si vous passez par un expert-comptable, contactez-le.
- ▶ Puis inscrivez-vous à la DSN sur le site **net-entreprises.fr** (ou si les salariés relèvent du régime agricole sur le site **msa.fr** à compter de 2014).
- ▶ Envoyez enfin une **DSN de test** pour vous assurer que votre logiciel est bien opérationnel.

Rejoignez dès aujourd'hui

- ▶ Société générale
- ▶ Seb
- ▶ Alliance Healthcare
- ▶ Steria
- ▶ Coop CNP
- ▶ CSC
- ▶ Léon Grosse
- ▶ A4 Partners (expert-comptable)
- ▶ GIE Sesam-Vitale
- ▶ Unédic
- ▶ Cave lex
- ▶ Coheris
- ▶ BTP Vacances (Pro BTP)
- ▶ Régus
- ▶ Tuppin
- ▶ ...

Le site de référence : DSN-info.fr

- ▶ pour inscrire votre entreprise à la DSN,
- ▶ pour répondre à toutes vos questions,
- ▶ et pour vous accompagner dans le démarrage de la DSN.



Alors pourquoi attendre ?

Démarrez dès maintenant !